

février 2003

Volume 2, Numéro 2

Centre Technologique des Résidus Industriels

# INFOCTRI

Dans ce numéro :	
Ced-Or ; une autre annonce officielle	2
Création de 26 écosystèmes forestiers exceptionnels	3
Certaines coopératives commencent à avoir mal	3
Les animaux souffrent aussi des coupes forestières	4
Forêt : l'État prend le contrôle	4
La reproduction de l'épinette blanche après feu	5
Documents et publications	5
Colloques et activités	6
Colloque à l'extérieur du Québec	6



Saviez-vous que l'INFOCTRI est lu d'Est en Ouest de la province ! Et oui nous sommes très fière d'avoir ajouté dernièrement à notre liste des gens de Montréal, Québec et de la Gaspésie. Plus de 400 personnes y sont maintenant inscrites.

Si vous connaissez des gens intéressés à recevoir notre bulletin, ils n'ont qu'à nous envoyer un e-mail, avec leur nom, le nom de leur entreprise, leur courriel,....



## Recherche en aménagement forestier durable

Le ministre d'État à la Population, aux Régions et aux Affaires autochtones et ministre responsable de la région Abitibi-Témiscamingue, M. Remy Trudel, et le ministre des Ressources naturelles, M. François Gendron, ont annoncé un investissement de 9.5 M\$ sur 5 ans pour le développement de la recherche dans le domaine de l'aménagement forestier durable en Abitibi-Témiscamingue.

Par la signature d'une entente spécifique de régionalisation, le gouvernement du Québec et ses partenaires mettent sur pied un Fond afin de financer les activités de recherche de la Chaire industrielles CRSNG - UQAT - UQAM en aménagement forestier durable, permettant ainsi de consolider les activités de recherche de la Chaire, de développer une expertise de pointe dans ce domaine en Abitibi-Témiscamingue et de favoriser le transfert technologique vers les entreprises.

« Cette entente démontre qu'il est temps d'abandonner notre vision passéiste et de cesser de voir l'industrie forestière comme « une vieille branche » de notre économie. C'est aujourd'hui un secteur de pointe, un secteur où la haute technologie et la recherche peuvent non seulement redonner un nouveau souffle à la forêt et à l'industrie forestière, mais également assurer leur survie. » a souligné M. François Gendron.

Créée en 1999, le Chaire oriente ses travaux dans les grands axes de recherche qui touchent la dynamique de la forêt boréale, la sylviculture, la ligniculture, le développement de stratégies d'aménagement des forêts, le maintien de la biodiversité en forêt boréale, la productivité forestière et la résilience des écosystèmes.

## Ced-Or: une autre annonce officielle

### **Rarement une usine aura-t-elle fait l'objet d'autant d'annonces officielles que celle de Ced-Or, à Béarn, au Témiscamingue.**

La première a eu lieu en 1996 et la dernière en janvier dernier. Les Témiscamiens croisent les doigts en espérant que cette fois - ce doit être la cinquième - soit la bonne. Cette fois-ci, la Corporation Ced-Or, de Montréal, a annoncé jeudi dernier qu'elle prévoit entreprendre dès le printemps la construction d'une usine de panneaux en copeaux de cèdre (de type OSB), la première du genre au pays.

Cet investissement de 130 millions de dollars - s'il se matérialise enfin - créera 276 emplois directs en usine et en forêt, tout en favorisant l'utilisation d'une essence, le cèdre de l'Est (ou cèdre blond), traditionnellement sous-utilisée (à peine à 25 %) à cause de sa morphologie bizarrement tordue et parce que le cœur de ces arbres est souvent évidé. La partie inférieure de certains gros spécimens fait de beaux bardeaux et de petites planches en déclin, mais le reste de l'arbre, jusqu'à maintenant, était jugé inutilisable.

Les diverses variétés de cèdre sont très prisées des constructeurs de maisons exposées à l'air marin, en raison de la grande résistance naturelle de cette essence à l'humidité et à la pourriture. Les marchés cibles couvrent les États côtiers des États-Unis, particulièrement la Floride et la Californie, de même que les États riverains des grands Lacs, où tout le monde rêve de posséder une maison sur le bord de l'eau.

Râpés en copeaux collés en panneaux, les cèdres rabougris du Témiscamingue prendraient tout à coup une grande valeur, affirme Jean-Paul Cossette, le principal promoteur du projet: les panneaux de 4 pieds sur 8 pieds de Ced-Or seraient en effet à la fois insectifuges et hydrofuges. Selon ses promoteurs, l'usine Ced-Or deviendra la première usine du genre au Canada et la plus importante en Amérique du Nord. L'entreprise possède depuis des années une garantie d'approvisionnement forestier de 325 000 mètres cubes par année. Les projections de 2001 prévoyaient des revenus de 75 millions par année.

### **De nombreux faux départs**

Si le cèdre a une morphologie naturellement tordue, le parcours du projet a été à son image, avec de nombreux détours: l'usine avait été annoncée avec tambours et trompettes en mars 1996 par M. Cossette (qui possédait alors Forex, vendue en 1999 à Louisiana-Pacific, de Portland, en Oregon). Le ministre Rémy Trudel avait obtenu des crédits gouvernementaux de 30 millions. Le projet initial devait coûter 58 millions et sa construction devrait démarrer dès mai 1997. Plusieurs reports et annonces ont suivi, mais jamais jusqu'ici n'a-t-on posé la moindre brique sur ce chantier. D'abord enthousiastes devant la perspective d'autant de nouveaux emplois dans une région de 16 000 habitants, les témiscamiens ont encaissé des déceptions successives et développé un profond scepticisme.

En mars 2001, SNC-Lavalin, qui s'était joint à la Corporation Ced-Or deux ans plus tôt, retirait ses billes après avoir injecté 10 millions dans le projet alors évalué à 110 millions. L'arrivée de Lavalin avait provoqué un regain de confiance au Témiscamingue, dégonflé par la suite.

### **Un Contrat de 750 millions US perdu**

En mai 1996 la Corporation Ced-Or avait signé un entente de vente qu'elle évaluait à 750 millions US sur 10 ans avec l'entreprise floridienne Tampa International Forest Products. Avec les nombreux reports dans la constructions de l'usine, ce contrat est évidemment devenue caduc. Aujourd'hui, l'état d'esprit de Tampa International face à Ced-Or ressemble pas mal à celui des gens du Témiscamingue. Les principaux dirigeants de la Corporation Ced-Or sont des hommes d'affaires crédibles et des forestiers chevronnés: Jean-Paul Cossette, de Val d'Or, et sa célèbre famille de forestiers, et l'ingénieur forestier Jaquelin Goyette, de Québec.

### **Horreur boréal**

Jean-Paul Cossette explique les sept années de retard par deux facteurs. En 1999-2000, le projet de Ced-Or à Béarn a été le premier à passer dans le collimateur des audiences publiques, d'où 18 mois de retard. L'autre raison, ajoute-t-il, est que le ministère des Ressources naturelles ne disposait que d'une évaluation approximative du cèdre au Québec, d'où une sous-évaluation, au début, du nombre de mètres cubes disponibles par année. Aujourd'hui, les actionnaires de la Corporation Ced-Or injectent 22 millions, auxquels s'ajoutent 68 millions provenant d'un syndicat bancaire, Corpfinance International Ltd, de Toronto. Diverses sociétés d'État québécoises et le Fonds de solidarité de la FTQ investissent 35 millions. Développement économique Canada prête 4,6 millions. La Société de développement du Témiscamingue, enfin, travaille à un projet de SPEQ 1,24 millions. « Il manque 5 millions pour compléter le financement » affirme Jaquelin Goyette, mais Ced-Or affirme que des négociations porteront leurs fruits d'ici une semaine. « Le démarrage au printemps est donc vraisemblable »

Vraisemblable ...Une cédrière à la sortie sud de Ville-Marie porte le joli nom de « Forêt enchantée ». L'expression traduit assez bien l'état d'esprit qui animerait les gens de cette région si cette annonce-ci était la bonne.

**Source: Article de Camille Beaulieu, « Ced-Or: une autre annonce officielle », paru le 23 janvier 2003 dans La Presse AFFAIRES.com**

## Création de 26 écosystèmes forestiers exceptionnels

Le ministre des Ressources naturelles du Québec, M. François Gendron annonçait le 4 février dernier la création de 26 écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) dont 6 situées en Abitibi-Témiscamingue.

« La création officielle et la protection de ces territoires forestiers remarquables constituent une initiative concrète du ministère des Ressources naturelles du Québec pour la mise en valeur de la biodiversité québécoise. » Il s'agit ici d'une première étape, puisque le Ministère prévoit procéder à la classification d'une centaine de ces EFE d'ici la fin de 2004.

La classification des écosystèmes forestiers exceptionnels vise à protéger trois catégories de territoire : les forêts rares, les forêts anciennes et les forêts refuges. Les forêts rares désignent des territoires de superficie limitée, dont les caractéristiques naturelles - principalement les variétés d'arbres présentes - les rendent distinctifs à l'échelle régionale ou nationale. Leur rareté peut-être d'origine naturelle, comme elle peut avoir été provoquée par l'activité humaine sur les territoires avoisinants. Les forêts anciennes sont des habitats qui n'ont pas été modifiés par l'Homme et qui n'ont subi aucune perturbation naturelle récente - souvent, depuis plusieurs siècles. Les forêts refuges, pour leur part, désignent des territoires forestiers où l'on retrouve une concentration ou une population exceptionnelle d'une ou de plusieurs végétales menacées ou vulnérables. La classification de ces écosystèmes exceptionnels permet de donner un portrait remarquable de la diversité et des richesses exceptionnelles de la forêt québécoise.

Les 26 sites sont tous localisés sur des terres du domaine de l'État, mais le MRN invite les propriétaires de boisés privés à envisager la protection et la mise en valeur de tels sites sur leurs propriétés. En effet, une proportion importante des sites candidats identifiés par le Ministère est située sur des terres privées, et le MRN est d'ailleurs à développer un cadre d'intervention pour appuyer les propriétaires dans ces démarches.

Voici le nom des EFE situés en Abitibi-Témiscamingue : Forêt ancienne de Baie-Latour, du Lac-Kipawa, du Lac-Cottentré, du Petit-Lac-Beauchêne, du Lac-Richelieu et la Forêt rare du Lac-Duparquet.

On peut obtenir des renseignements additionnels sur les EFE, y compris une description complète des 26 sites à l'adresse Internet suivante: [www.mrn.gouv.qc.ca/forets/connaissances-ecosystemes-liste.jsp](http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/connaissances-ecosystemes-liste.jsp)

**Source : Extrait du communiqué de presse du MRN, paru le 4 février 2003, sur le site Internet [www.mrn.gouv.qc.ca](http://www.mrn.gouv.qc.ca)**

## Certaines coopératives commencent à avoir mal

L'imposition par les États-Unis de droits compensatoires de 27 % sur le bois d'œuvre canadien commence à avoir des répercussions sur plusieurs coopératives forestières, qui voient leur volume d'opérations réduit en raison de la fermeture de scieries ou de la baisse des demandes de bois.

À la Coopérative forestière du Nord-Ouest (CFNO), la fermeture de l'usine de Domtar à Grand-Remous il y a un peu plus de trois mois, d'abord en raison de conflits avec les algonquins et ensuite en raison du différend sur le bois d'œuvre, a porté un coup dur à l'entreprise, qui réalisait beaucoup de travaux pour cette scierie. « C'est à peu près le tiers de notre chiffre d'affaires », a indiqué Denis Ayotte, directeur général de la CFNO. La Coopérative a cependant conclu un contrat avec les Industries Norbord pour abattre mécaniquement et façonner de 160 000 m<sup>3</sup> à 200 000 m<sup>3</sup> de bois par année. « Ça va nous donner un coup de main » a fait savoir M. Ayotte, qui croise les doigts pour qu'il n'y ait pas d'autres fermetures d'usines en région. Si ce devait être le cas, il a laissé entendre que le manque de travail qui en résulterait pourrait contraindre la CFNO à fermer ses portes. Pour la Coopérative de travail de Guyenne, l'année a été très tranquille. Trop même, de l'avis de son directeur général, Deny Bergeron. L'entreprise a obtenu moins de contrats qu'à l'accoutumée. En conséquence, moins de gens ont pu travailler. M. Bergeron a par ailleurs déclaré envisager l'année à venir avec inquiétude. La Coopérative a effectivement investi beaucoup dans un projet en partenariat avec Tembec pour relancer la Scierie Amos. Le tout tarde à se concrétiser, car Tembec n'arrive pas à réunir le financement nécessaire.

D'autres coopératives forestières ne sont pas encore affectées par le différend canado-américain sur le bois d'œuvre. C'est le cas de celle de Saint-Dominique, qui a vu son volume d'opérations s'accroître par rapport aux années passées. « C'est encourageant, surtout dans le contexte où l'on se trouve » a fait valoir Jacques Martel, directeur général de la Coopérative.

**Source : Extrait de l'article de Patrick Rodrigue « Certaines coopératives commencent à avoir mal » paru dans le Monde Forestier de Janvier 2003**

## Les animaux souffrent aussi des coupes forestières

Outre les arbres, une gestion inadéquate des coupes forestières met aussi en danger de nombreuses espèces animales et végétales. À ce chapitre, le Québec risque de faire face à des problèmes d'ici 10 ou 20 ans.

« Pas besoin d'avoir été crinqué par Richard Desjardins pour savoir que les coupes à blanc ont des effets catastrophiques. Les zones qui ont en ont subi ont perdu tous les oiseaux et tous les mammifères qui vivaient dans les arbres » souligne Marcel Darveau, docteur en biologie, ingénieur forestier et chercheur au centre de recherche en biologie forestière.



Les pressions populaires ont presque eu raison de la méthode des coupes à blanc. Mais les nouvelles pratiques de l'industrie forestière ne sont pas exemptes de risques pour la faune et la flore.

M. Darveau s'est penché sur la capacité de survie de la paruline à poitrine baie - un oiseau particulièrement sensible au changement de son environnement - sur un territoire où l'on a pratiqué la coupe à blanc en laissant seulement des lambeaux de forêt. Après trois ans, la paruline est disparue de la circulation. « Entre 10 et 20 % des espèces d'oiseaux ont une grande sensibilité à la perte du couvert forestier », précise M. Darveau. La coupe par mosaïque comme unique mode de coupe n'est pas souhaitable non plus, soutient M. Darveau. Dans cette façon de faire, le territoire est divisé comme un damier où l'on n'abat que les arbres d'une case sur deux, pour revenir couper le reste 15 ans plus tard. « Ça équivaut pratiquement à de la coupe à blanc, mais répartie en deux récoltes, soutient M. Darveau. Certaines espèces ont besoin de nicher dans des arbres de 200 ans, sans quoi, elles risquent de disparaître. La coupe par mosaïque ne laisse pas assez de temps aux arbres pour pousser. »

Le chercheur prône plutôt une diversification des interventions dans la stratégie de gestion forestière. En laissant des grands massifs de forêts intacts, alors que d'autres pourraient être coupés selon le système de récolte traditionnel (un ou deux passages), M. Darveau estime que l'on pourrait subvenir aux besoins de l'industrie tout en permettant la survie des oiseaux et des mammifères. « Appliquer une seule technique mur à mur n'est pas une bonne idée. On sent bien qu'il y a une préoccupation pour ces problèmes, mais la réalité est simplifiée dans l'approche des solutions. »

Le chercheur est conscient des coûts qu'implique la mise sur pied d'un système du genre. « Bientôt, les taxes imposées sur le bois d'œuvre seront canadiennes, question de garder l'argent chez nous. On pourrait financer à partir de cet argent-là. »

**Source : Extrait de l'article de Simon Boivin « Les animaux souffrent aussi des coupes forestières » paru dans Le Soleil du 6 février 2003.**

## Forêt : l'État prend le contrôle

Québec assumera désormais seul la recherche et l'inventaire forestier. Le gouvernement renonce en effet à la participation financière de l'industrie au Fonds forestier. « Nous faisons cela dans une logique d'indépendance », assuré le ministre des Ressources naturelles, François Gendron. Québec se privera ainsi de 53 millions \$ cette année. Mais cette somme sera en quelque sorte compensée par l'augmentation de 48 millions \$ des redevances forestières. Cette hausse s'inscrit dans le cadre de la révision annuelle des tarifs de base des redevances forestières. Le fonds forestier est un fonds spécial créé en 1996 par la Loi sur les forêts. Jusqu'ici, Québec contribuait pour 55 % au Fonds forestier, et le secteur privé pour 45 %, pour un montant total de 165 millions \$. La logique d'alors était de faire participer le secteur privé aux différentes activités forestières. Cette logique a changé. Critiqué de toutes parts, le ministère des Ressources naturelles veut maintenant s'assurer que l'industrie n'est plus associée aux « activités sensibles » de la foresterie que sont la recherche, l'établissement des inventaires et le calcul de la possibilité forestière. La contribution privée au Fonds forestier sera dorénavant limitée à la moitié des investissements requis pour la production des plants pour le reboisement, soit environ 12 % du Fonds. Le ministre a aussi annoncé quelques nouvelles mesures de contrôle en forêt. Ainsi le nombre d'inspecteurs sur le terrain sera augmenté de 27 %, passant de 231 à 264. Des mesures législatives sont envisagées. Elles viseront à assurer que le bois laissé sur les parterres de coupes soit aussi l'objet de redevances, et qu'il soit éventuellement récupéré. Le ministère souhaite aussi se doter d'une capacité accrue de vérification des activités forestière. Notamment en ce qui a trait au mesurage du bois et aux crédits sylvicoles.

**Source : Extrait de l'article d'Anne-Louise Champagne « Forêt : l'État prend le contrôle » paru dans Le Soleil, le 13 février 2003**

## La reproduction de l'épinette blanche après feu

Dans le cadre des midis de la foresterie, la chaire industrielle CRSNG-UQAT-UQAM en aménagement forestier durable a reçu, le 22 octobre 2002, la chercheuse Ellen Macdonald, professeure à l'Université d'Alberta. Le sujet de son allocution était la reproduction de l'épinette blanche après feu.

Les principaux facteurs liés au succès de reproduction de cette espèce sont la qualité et quantité des lits de germination, la proximité des sources de graines et la quantité de graines. Après un incendie forestier, la combustion de la matière organique permet la mise à nue du sol minéral qui constitue un excellent site pour la germination. La disponibilité des lits de germination de qualité diminue rapidement suite à l'envahissement de ces sites par les herbacées et les arbustes.

En effet, le taux de survie est très faible pour un semis ayant germé 3-4 ans après l'incendie. Selon un cycle plus ou moins précis de 4-8 ans, la production de graine d'épinette blanche connaît des années exceptionnelles. Cependant, une épaisse couche résiduelle de matière organique après un feu de printemps pourrait expliquer une faible densité de la régénération en épinette blanche malgré l'occurrence d'une année exceptionnelle en terme de production de graine. Le synchronisme entre l'événement de feu et une année exceptionnelle de production de graine est significatif pour la régénération du site en épinette blanche.

Ces résultats exposés par Dr. Macdonald suggèrent que l'établissement de l'épinette blanche immédiatement après feu serait un processus clé pour la succession en forêt boréale mixte. La dynamique naturelle de ces forêts consiste à passer d'un peuplement dominé par le tremble à un peuplement dominé par l'épinette blanche, en passant par un stade mixte. Ainsi, si l'épinette blanche échoue son établissement immédiatement après feu, les peuplements dominés par le peuplier faux-tremble pourraient ne jamais évoluer vers une composition résineuse et cela permettrait au tremble de se maintenir dans le paysage malgré l'absence de perturbation.

Depuis plusieurs années, deux hypothèses persistent quant à l'établissement de l'épinette blanche : 1) l'établissement continu et 2) l'établissement restreint à la période immédiatement après un incendie forestier. Une étude réalisée par Mme MacDonald et ses collaborateurs a aussi permis de constater que l'établissement continu pourrait être un artefact. En effet, l'âge des semis d'épinette en sous-bois pourrait être sous-estimé par la lecture des cernes au-dessus du sol forestier comparativement à la lecture des cernes à partir du collet. L'affaissement des semis d'épinette blanche sous le poids de la neige permettrait à la tige de s'enfouir dans le sol et de perdre par décomposition une partie de la tige dont le collet. Ainsi, en ne considérant pas ce phénomène, l'établissement de semis semblent s'effectuer plusieurs années après la perturbation. Dans l'optique où l'établissement de l'épinette s'effectuerait sur une période restreinte après un incendie forestier, les conditions de germinations et de survie dans cette période auraient une importance particulière pour la succession des peuplements.

Source : Texte de Sonia Légaré, étudiante au doctorat en science de l'environnement à l'UQAT

## Documents et publications (Disponible au CTRI sur demande, GRATUIT)

- Politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier**, MRN, décembre 2002, 37 p. **GRATUIT**  
 Ce document est disponible à l'adresse suivante: [www.mrn.gouv.qc.ca/publications/forets/consultation/politique-consultation.pdf](http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/forets/consultation/politique-consultation.pdf)
- Étude, **Effets des coupes de jardinage sur la biodiversité végétale**, Philippe Nolet (M.Sc) et Nathalie Rojas (B.Sc), Février 1998, 32 p.
- Note technique, **L'oniérage dans les coupes avec protections de la régénération et des sols : État de la situation au Québec et plan d'action**, MRN, Juin 2000, 4 p.
- Note technique, **Évaluation environnementale de l'utilisation de tuyaux en polyéthylène pour franchir des cours d'eau**, MRN, Mai 1998, 4 p.
- Note technique, **La stabilisation des talus de chemin par ensemencement et paillage**, MRN, Décembre 1999, 4 p.



## Colloques et activités

### Carrefour de la recherche forestière 2003

**Quand et où** : 19 et 20 février 2003, au Centre des congrès de Québec

Pour plus d'information, consultez le site Internet suivant : [www.mrn.gouv.qc.ca/carrefour](http://www.mrn.gouv.qc.ca/carrefour)

### 95<sup>e</sup> Congrès annuel de l'association canadienne de l'industrie du bois (ACIB)

**Quand et où** : 19 au 21 février 2003, à Montréal

Pour plus d'information appelez au (613) 223-6205 ou consultez le [www.cla\\_ca.ca](http://www.cla_ca.ca)

### Colloque : « La filière de production de plants au Québec : de la semence à la plantation »

**Quand et où** : 20 février 2003, au Centre des congrès de Québec

Pour plus d'information, communiquez avec Michèle Tourigny au (418) 627-8660 poste 466

### Congrès 2003 de la conférence des coopératives forestières du Québec (CCFQ)

**Quand et où** : 2 au 4 avril 2003, à Sainte-Foy

Pour plus d'information, appelez au (418) 651-0388

### 9<sup>e</sup> édition des ateliers conférences sur le séchage du bois

**Quand et où** : 24 et 25 avril 2003, à Québec

Pour plus d'information appelez au (418) 657-7916 ou consultez le site Internet [www.cifq.qc.ca](http://www.cifq.qc.ca)

### Le mois de l'arbre

**Quand et où** : mai 2003

Pour plus d'information, consultez le site Internet [www.mrn.gouv.qc.ca/maf/](http://www.mrn.gouv.qc.ca/maf/) ou communiquez avec l'AFAT.

### 9<sup>e</sup> Congrès forestier national du Canada

**Quand et où** : 1<sup>er</sup> et 2 mai 2003, à Ottawa

Pour plus d'information consultez le site Internet <http://nfc.forest.ca/homex.html>

### 1<sup>er</sup> Congrès annuel du conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ)

**Quand et où** : 7 au 9 mai 2003, à Québec

Pour plus d'information consultez le site Internet [www.cifq.qc.ca](http://www.cifq.qc.ca)

### Log for

**Quand et où** : 4 au 6 sept 2003, au centre de foires de Québec

Pour plus d'information, communiquez avec Mark Cusack au 1-888-454-7469

### XII<sup>e</sup> Congrès forestier mondial 2003

**Quand et où** : 21 au 28 septembre 2003, à Québec

Pour plus d'information, communiquez avec Jacques Babin (418) 694-2424 ou consultez le [www.cfm2003.org](http://www.cfm2003.org)

## Colloque à l'extérieur du Québec

### Congrès 2003 de certification Watch « Les politiques et les pratiques de la certification forestière »

**Quand et où** : 24 au 29 mars 2003, à Vancouver

Consultez le site [www.certificationwatchconference.org](http://www.certificationwatchconference.org)



## Centre Technologique des Résidus Industriels

Isabelle Fortin, ing f.  
Agente de développement technologique  
551, 1<sup>ère</sup> rue Est  
Amos, Québec  
J9T 3Y7

Téléphone : (819) 732-8809 Poste 326  
Télécopie : (819) 732-8805  
[ctri@uqat.ca](mailto:ctri@uqat.ca)  
[isabelle.fortin@uqat.ca](mailto:isabelle.fortin@uqat.ca)

Un lien direct avec votre  
milieu forestier